



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chimie

Question orale n° 1337

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite interroger M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au sujet de l'emploi dans la 8e circonscription de l'Isère, le secteur de la chimie à Roussillon et sur les conséquences de la prochaine fermeture de l'usine Kodak de Vienne.

Texte de la réponse

FERMETURE DE L'USINE KODAK DE VIENNE

M. le président. La parole est à M. Jacques Remiller, pour exposer sa question, n° 1337.

M. Jacques Remiller. Monsieur le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, en matière d'emploi, de grandes difficultés touchent la circonscription iséroise dont je suis l'élu. Vous la connaissez bien : vous étiez à nos côtés à la fin du mois de juillet pour la première signature de la charte de la diversité, dont il faut reconnaître qu'elle a donné des résultats, au regard des récents problèmes dans les banlieues, et vous avez naguère joué au football à Vienne, où vous avez également enseigné. Votre réponse sera donc d'autant plus pertinente.

Si elle n'est pas encore officielle, la fermeture de l'usine Kodak de Vienne semble inéluctable : des employés nous ont confié qu'ils savent d'ores et déjà qu'ils seront au chômage à compter du 6 janvier prochain. Au total, 148 personnes verront leur emploi supprimé au retour des fêtes. Cette fermeture fait suite à celles des usines de Nantes et de Toulouse, au printemps dernier, et il est improbable que les deux sites restants, celui de Créteil et celui de Châlon-sur-Saône, qui doit d'ailleurs lui aussi fermer d'ici trois à cinq ans, permettent le reclassement des ouvriers licenciés. Kodak est en effet victime de la progression du numérique et de l'effondrement de l'argentique : de 25 millions de pellicules développées, il y a quelques années encore, la société est passée à 6 millions.

Plus largement, la crise de l'industrie française touche l'ensemble du bassin viennois, qui a connu nombre de fermetures et de restructurations ces dernières années : en 2003, Yoplait à Vienne avec 88 emplois ; en 2004, Sthal à Saint-Clair-du-Rhône, avec 147 emplois ; Coton Lem à Pont-Evêque, avec 21 emplois ; Lejaby à Vienne, avec 72 emplois ; Chaussures Rodoz à Pont-Evêque, avec 25 emplois ; les Salaisons viennoises, avec 25 emplois. Au total, près de 600 emplois ont été supprimés et certaines entreprises, comme Hewlett-Packard, se trouvent dans des situations très délicates.

Aussi aimerais-je connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre en faveur de ce bassin d'emploi. Je souhaiterais également savoir s'il dispose de nouveaux éléments concernant le dossier de Kodak.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances.

M. Azouz Begag, *ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances*. Monsieur le député, comme vous le savez, la situation de l'emploi connaît actuellement une embellie significative dans le département de l'Isère ainsi que dans le reste du pays. Le taux de chômage dans votre département s'établit à 8,5 % de la population active contre 8,7 % un an plus tôt. En septembre, la baisse du chômage y était de 7,4 % en un an contre 2,6 % pour l'ensemble de la France. Le bassin de l'Isère rhodanienne, dont fait partie la ville de Vienne, connaît toutefois une évolution plus proche de la moyenne nationale avec une baisse de 3,3 % contre 12 % dans le

bassin grenoblois.

Dans ce contexte encourageant, la menace de fermeture du site Kodak à Vienne apparaît comme un élément discordant, auquel le Gouvernement est particulièrement attentif. Annoncée par la presse locale le 23 septembre 2005, cette fermeture n'a pas été démentie par la société, qui n'a pourtant ni fait d'annonce officielle, ni engagé de consultations ou de négociations avec les représentants élus du personnel.

Les laboratoires Kodak dans leur ensemble vivent une période difficile depuis deux ans. Cette situation résulte du développement rapide de la photographie numérique au détriment du film argentique. De ce fait, cette société perd 35 % de ses parts de marché chaque année depuis deux ans. L'année 2006 sera marquée par une baisse au moins équivalente, du fait de la perte de la clientèle des supermarchés Cora.

Le cabinet de Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, devrait prochainement recevoir, à votre demande, les représentants des syndicats du site Kodak de Vienne, puis de la direction de Kodak-France. Soyez assuré que mon collègue ne manquera pas de vous informer du résultat de ces entrevues.

M. le président. La parole est à M. Jacques Remiller.

M. Jacques Remiller. Vous indiquez, monsieur le ministre, qu'aucune procédure n'est encore engagée : il reste donc un espoir, fût-il très limité. Il va de soi que je ne cherche pas à opposer l'emploi à Créteil et l'emploi à Vienne, mais il est sûrement plus facile de se reclasser à Créteil ou en région parisienne qu'à Vienne, dont l'économie souffre énormément, comme vous l'avez rappelé. Je remercie M. Larcher de s'être saisi du dossier. J'observe qu'à moins d'un aménagement, le site de Créteil ne peut pas développer l'ensemble des pellicules. Je souhaite donc que, malgré tout, Kodak conserve les deux sites. En tout état de cause, si celui de Vienne devait fermer, je demande que des conditions exceptionnelles de reclassement soient mises en place pour le personnel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1337

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11123

Réponse publiée le : 7 décembre 2005, page 7912

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 décembre 2005